

CHAPITRE I – JOUEURS

Article 5 - Comportement blessant

Propos, geste et/ou attitude susceptible d'offenser une personne.

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
2 matchs de suspension	2 matchs de suspension	3 matchs de suspension

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
3 matchs de suspension	3 matchs de suspension	5 matchs de suspension

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
1 match de suspension	1 match de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
2 matchs de suspension	2 matchs de suspension	

Article 6 - Comportement grossier / injurieux

Est grossier, tout propos, geste et/ou attitude contraire à la bienséance visant une personne et/ou sa fonction.

Est injurieux, tout propos, geste et/ou attitude qui atteint d'une manière grave une personne et/ou sa fonction.

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 matchs de suspension	4 matchs de suspension	6 matchs de suspension

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
5 matchs de suspension	5 matchs de suspension	8 matchs de suspension

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
3 matchs de suspension	3 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 matchs de suspension	4 matchs de suspension	

Article 7 - Comportement obscène

Propos, geste et/ou attitude qui heurte la décence, la pudeur ou le bon goût, notamment par des représentations d'ordre sexuel

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 matchs de suspension	4 matchs de suspension	6 matchs de suspension

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
5 matchs de suspension	5 matchs de suspension	8 matchs de suspension

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
3 matchs de suspension	3 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 matchs de suspension	4 matchs de suspension	

Article 8 - Comportement intimidant / menaçant

Est intimidant, tout propos, geste et/ou attitude susceptible d'inspirer de la peur ou de la crainte.

Est menaçant, tout propos, geste et/ou attitude exprimant l'idée de porter préjudice à l'intégrité physique d'une personne. Toute menace de mort constitue une circonstance aggravante dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction.

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
7 matchs de suspension	10 matchs de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
10 matchs de suspension	15 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 matchs de suspension	4 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
6 matchs de suspension	6 matchs de suspension	

Article 9 - Comportement raciste / discriminatoire

Propos, geste et/ou attitude visant une personne en raison notamment de son *origine* ethnique, sa nationalité, *sa situation*

géographique, sa langue, ses convictions politiques ou religieuses, sa situation sociale, son apparence physique, son orientation sexuelle, son sexe ou son handicap.

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
10 matchs de suspension	10 matchs de suspension	

Article 10 - Bousculade volontaire

Fait d'entrer en contact physique avec une personne en effectuant une poussée susceptible de la faire reculer ou tomber.

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
8 mois de suspension	1 an de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
15 mois de suspension	2 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
5 matchs de suspension	5 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
7 matchs de suspension	7 matchs de suspension	

Article 11 - Tentative de brutalité / tentative de coup

Action par laquelle une personne essaie, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne sans y parvenir.

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
9 mois de suspension	1 an de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
18 mois de suspension	30 mois de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
6 matchs de suspension	6 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
8 matchs de suspension	8 matchs de suspension	

Article 12 – Crachat

Expectoration volontaire susceptible d'atteindre une personne ou en direction de celle-ci. Le fait d'atteindre cette dernière constitue une circonstance aggravante, dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction, et encore davantage lorsque le crachat l'atteint au visage.

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
9 mois de suspension	1 an de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
18 mois de suspension	30 mois de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
6 matchs de suspension	6 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
8 matchs de suspension	8 matchs de suspension	

Article 13 - Acte de brutalité / coup

Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre.

Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu.

Lorsqu'une Incapacité Totale de Travail (plus communément appelée I.T.T.) est prescrite à la victime de (ou des) acte(s) de brutalité / coup(s), l'auteur de ce (ou ces) dernier(s) s'expose aux sanctions prévues ci-après aux articles 13.3 ou 13.4. L'I.T.T. est établie par tout médecin et correspond à la période durant laquelle une personne n'est pas en totale capacité de se livrer aux actes de la vie courante.

Constituent notamment des circonstances aggravantes dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction :
- tout document médical établi par toute personne habilitée par lequel il est prescrit à la victime un arrêt de sport, un arrêt de travail...
- le fait d'accomplir cette action en réunion et/ou au moyen d'une arme (par nature ou par destination).

13.1 N'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
2 ans de suspension	4 ans de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
3 ans de suspension	6 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre lors d'une action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 matchs de suspension	4 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre hors toute action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
7 matchs de suspension	7 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
10 matchs de suspension	10 matchs de suspension	

13.2 Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
3 ans de suspension	6 ans de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
5 ans de suspension	10 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre lors d'une action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
5 matchs de suspension	5 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre hors toute action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
8 matchs de suspension	8 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
12 matchs de suspension	12 matchs de suspension	

13.3 Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
7 ans de suspension	14 ans de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
9 ans de suspension	18 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre lors d'une action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
9 matchs de suspension	9 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre hors toute action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
1 an de suspension	1 an de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
2 ans de suspension	2 ans de suspension	

13.4 Occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
9 ans de suspension	18 ans de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
13 ans de suspension	26 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre lors d'une action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
15 matchs de suspension	15 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre hors toute action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
3 ans de suspension	3 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
5 ans de suspension	5 ans de suspension	

CHAPITRE 2 – ENTRAÎNEURS – ÉDUCATEURS – DIRIGEANTS ET PERSONNEL MÉDICAL

Article 5 - Comportement blessant

Propos, geste et/ou attitude susceptible d'offenser une personne.

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
3 matchs de suspension	3 matchs de suspension	5 matchs de suspension

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 matchs de suspension	4 matchs de suspension	6 matchs de suspension

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
2 matchs de suspension	2 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
3 matchs de suspension	3 matchs de suspension	

Article 6 - Comportement grossier / injurieux

*Est grossier, tout propos, geste et/ou attitude contraire à la bienséance visant une personne et/ou sa fonction.
Est injurieux, tout propos, geste et/ou attitude qui atteint d'une manière grave une personne et/ou sa fonction.*

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
8 matchs de suspension	8 matchs de suspension	12 matchs de suspension

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
12 matchs de suspension	12 matchs de suspension	18 matchs de suspension

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 matchs de suspension	4 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
8 matchs de suspension	8 matchs de suspension	

Article 7 - Comportement obscène

Propos, geste et/ou attitude qui heurte la décence, la pudeur ou le bon goût, notamment par des représentations d'ordre sexuel

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
3 mois de suspension	3 mois de suspension	4 mois de suspension

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 mois de suspension	4 mois de suspension	6 mois de suspension

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
10 matchs de suspension	10 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
3 mois de suspension	3 mois de suspension	

Article 8 - Comportement intimidant / menaçant

Est intimidant, tout propos, geste et/ou attitude susceptible d'inspirer de la peur ou de la crainte.

Est menaçant, tout propos, geste et/ou attitude exprimant l'idée de porter préjudice à l'intégrité physique d'une personne. Toute menace de mort constitue une circonstance aggravante dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction.

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
5 mois de suspension	7 mois de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
6 mois de suspension	9 mois de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
14 matchs de suspension	14 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
5 mois de suspension	5 mois de suspension	

Article 9 - Comportement raciste / discriminatoire

Propos, geste et/ou attitude visant une personne en raison notamment de son idéologie, sa race, son appartenance ethnique, sa

confession, sa nationalité, son apparence, son orientation sexuelle, son sexe ou son handicap.

A l'encontre de qui que ce soit

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
5 mois de suspension	5 mois de suspension	

Article 10 - Bousculade volontaire

Fait d'entrer en contact physique avec une personne en effectuant une poussée susceptible de la faire reculer ou tomber.

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
10 mois de suspension	15 mois de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
18 mois de suspension	30 mois de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
12 matchs de suspension	12 matchs de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 mois de suspension	4 mois de suspension	

Article 11 - Tentative de brutalité / tentative de coup

Action par laquelle une personne essaie, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne sans y parvenir.

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
1 an de suspension	18 mois de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
2 ans de suspension	3 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 mois de suspension	4 mois de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
-------------	-------------	-------------------------

6 mois de suspension	6 mois de suspension	
----------------------	----------------------	--

Article 12 – Crachat

Expectoration volontaire susceptible d'atteindre une personne ou en direction de celle-ci. Le fait d'atteindre cette dernière constitue une circonstance aggravante, dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction, et encore davantage lorsque le crachat l'atteint au visage.

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
1 an de suspension	18 mois de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
2 ans de suspension	3 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 mois de suspension	4 mois de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
6 mois de suspension	6 mois de suspension	

Article 13 - Acte de brutalité / coup

Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre.

Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu.

Lorsqu'une Incapacité Totale de Travail (plus communément appelée I.T.T.) est prescrite à la victime de (ou des) acte(s) de brutalité / coup(s), l'auteur de ce (ou ces) dernier(s) s'expose aux sanctions prévues ci-après aux articles 13.3 ou 13.4. L'I.T.T. est établie par tout médecin et correspond à la période durant laquelle une personne n'est pas en totale capacité de se livrer aux actes de la vie courante.

Constituent notamment des circonstances aggravantes dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction :
- tout document médical établi par toute personne habilitée par lequel il est prescrit à la victime un arrêt de sport, un arrêt de travail...
- le fait d'accomplir cette action en réunion et/ou au moyen d'une arme (par nature ou par destination).

13.1 N'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
3 ans de suspension	6 ans de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
-------------	-------------	-------------------------

4 ans de suspension	8 ans de suspension	
---------------------	----------------------------	--

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre lors d'une action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
6 mois de suspension	6 mois de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre hors toute action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
6 mois de suspension	6 mois de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
1 an de suspension	1 an de suspension	

13.2 Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 ans de suspension	8 ans de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
6 ans de suspension	12 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre lors d'une action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
9 mois de suspension	9 mois de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre hors toute action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
9 mois de suspension	9 mois de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
18 mois de suspension	18 mois de suspension	

13.3 Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
8 ans de suspension	16 ans de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
10 ans de suspension	20 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre lors d'une action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
2 ans de suspension	2 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre hors toute action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
2 ans de suspension	2 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
4 ans de suspension	4 ans de suspension	

13.4 Occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours

A l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
10 ans de suspension	20 ans de suspension	

A l'encontre d'un officiel hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
15 ans de suspension	30 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre lors d'une action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
5 ans de suspension	5 ans de suspension	

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre hors toute action de jeu

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
-------------	-------------	-------------------------

5 ans de suspension	5 ans de suspension	
---------------------	---------------------	--

A l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre

2022 - 2023	2023 - 2024	Proposition District 71
7 ans de suspension	7 ans de suspension	